

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

28/12/2015

2015-110

1. Intitulé du projet

Construction d'un Multiplexe de 12 salles Megarama
40 à 46 avenue de l'Europe, Quai Stalingrad, à Montluçon (03100)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

LES CINEMAS DE MONTLUÇON

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

LEMOINE Jean-Pierre

RCS / SIRET

528121925600013

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 38	Equipement culturel et/ou de loisirs susceptibles d'accueillir plus de 1000 personnes et moins de 5000 personnes : 2 391 personnes
Rubrique 40	L'opération se situe à proximité d'un parking extérieur de 550 places.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Réalisation d'un complexe cinématographique comprenant :

- 12 salles de 1 614 fauteuils
- 1 salle polyvalente
- 1 hall
- 1 cafétéria
- des locaux d'exploitations
- 2 commerces de restauration type ciné-cafés

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de proposer une offre attractive en matière de cinéma.

Le Multiplexe sera un véritable espace de vie avec le cinéma, la possibilité d'utiliser les salles pour la retransmission d'épreuves sportives en direct, d'opéras, de concerts.

La salle B to B pourra accueillir conférences et séminaires

Les petites salles pouvant accueillir des projections privées

Le projet comporte également deux restaurants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet sera constitué d'un socle en béton construit au-dessus de la côté casier du PPRI, à savoir 202,34 NGF.

L'enveloppe sera constituée d'une charpente métallique recouverte de bardage ventilé double peau isolant.

La couverture est en bac acier + isolation renforcée et étanchéité par membrane PVC.

Le hall et la cafétéria seront largement vitrés et protégés d'un auvent abritant un parvis.

L'assainissement pluvial sera conçu selon les normes avec dispositifs de traitement avant rejet.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site sera accessible depuis l'avenue de l'Europe.

Une voie pompier ceinturera l'équipement et donnera accès à un parc de stationnement de 554 places paysagé.

Le parvis surélevé sera accessible par rampe < 4%.

L'entrée principale se fera à

partir d'un parvis abrité situé au niveau du socle et accessible par rampe et emmarchements depuis la rue.

Le hall d'accueil situé sous les gradins de la grande salle largement vitrée sera accessible de plain-pied.

Le parvis se prolongera en esplanade longeant les restaurants

commerces, accessibles également de plain-pied.

La salle B to B située en étage s'ouvrira sur une large terrasse.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une demande de permis de construire en cours d'instruction,
PC n° 0318515M0041 déposé le 04/12/2015.

Le projet a été soumis à une CDAC et une CNAC.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Sans objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie du terrain à bâtir :	5 632,00 m ²
Superficie de plancher :	5 006,30 m ²
Stationnement extérieur hors emprise projet :	14 257,00 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

n° 40 à 46
avenue de l'Europe
03100 Montluçon

Coordonnées géographiques¹

Long. 02° 36' 09" Lat. 46° 20' 24"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

☐

Non

☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

☐

Non

☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

☐

Non

☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain nivelé au niveau de la côte d'assise du projet et voirie en attente.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

☒

Non

☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Montluçon

Zone UC

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

☐

Non

☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI Désertine Montluçon Arrêté préfectoral n° 59/14 du 10 janvier 2014
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	PPRI
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Sismicité niveau 2
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Niveau sonore maîtrisé des Centrales de traitement d'air en toiture
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☒ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐	☒	☐	Eclairage public - Enseignes Eclairage du hall d'accueil et des commerces
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☒ Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Le projet engendre un rejet des eaux pluviales dans un bassin de rétention limitant les débits à 20 l/s - 3 l/s/ha Surface imperméabilisée de l'ordre de 5000 m²
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☐	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Effets cumulés avec l'extension aux parcelles de la zone Saint-Jacques.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. En effet, le futur complexe cinématographique est de fait inclus dans le périmètre de la zone St-Jacques. Il est desservi par l'avenue de l'Europe et les réseaux s'y raccordent.

Les parcelles périphériques sont aménagées en voirie de desserte et pompier, et en parc de stationnement paysagé.

Les habitations les plus proches sont situées à environ 35 m.

La zone en devenir est un ancien quartier d'activités.

La faune et la flore ne présentent qu'un intérêt écologique modéré.

Le projet se situe en dehors de toute zone d'aléas au sens du PPR.

Le projet se situe en dehors du périmètre de protection de monuments historiques.

L'accent sera mis sur l'intégration architecturale et paysagère et sur le développement durable (isolations renforcées, protections solaires, chantier propre, ...)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; ☐
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Insertion paysagère (perspectives)
- Plans des réseaux : EU - EP - AEP - Télécommunication - Courants forts courants faibles
- Courriers du Préfet (CDAC du 12/05/2015 et CNAC du 05/11/2015)

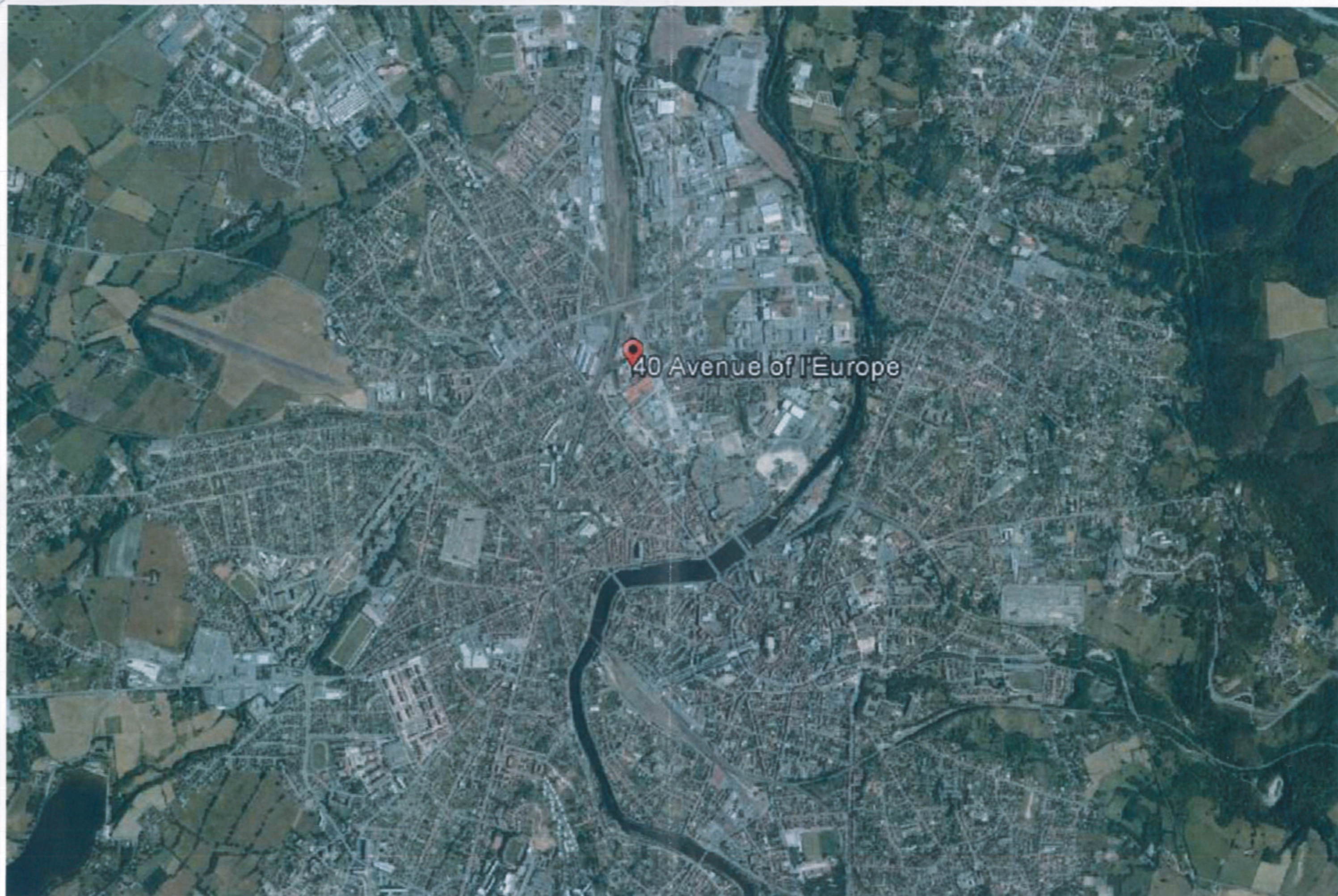
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à Paris le 17/12/2015

Signature

LES CINÉMAS DE MONTLUÇON
SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 23, rue des Filles
77480 BRAY-SUR-SEINE
RCS Melan 529 214 256



0 1000m 2000m

4145/1

Architecte



Vue 1 : depuis avenue de l'Europe vers le parvis - 10.12.2015



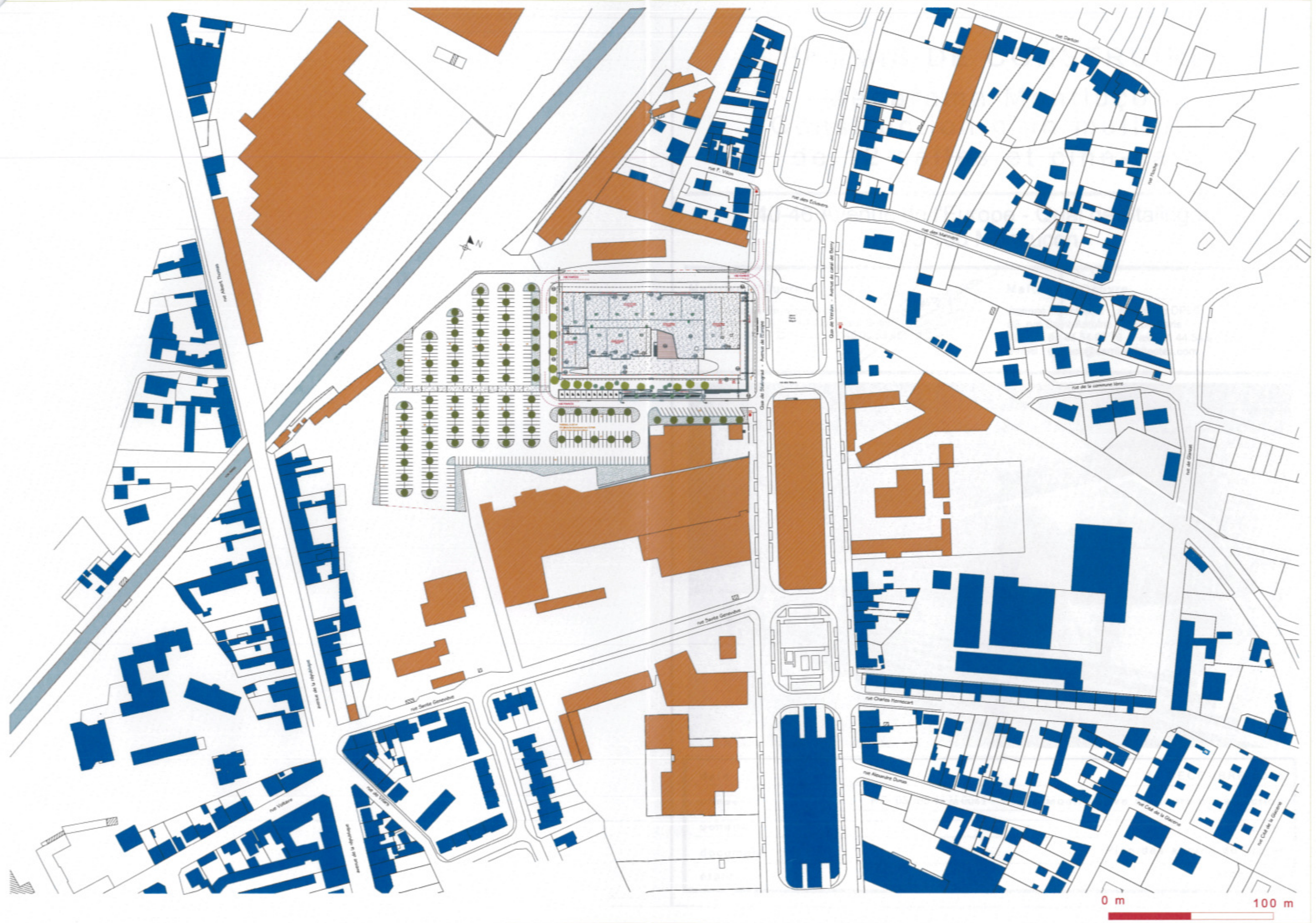
Vue 2 : depuis avenue de l'Europe vers la future voie pompiers

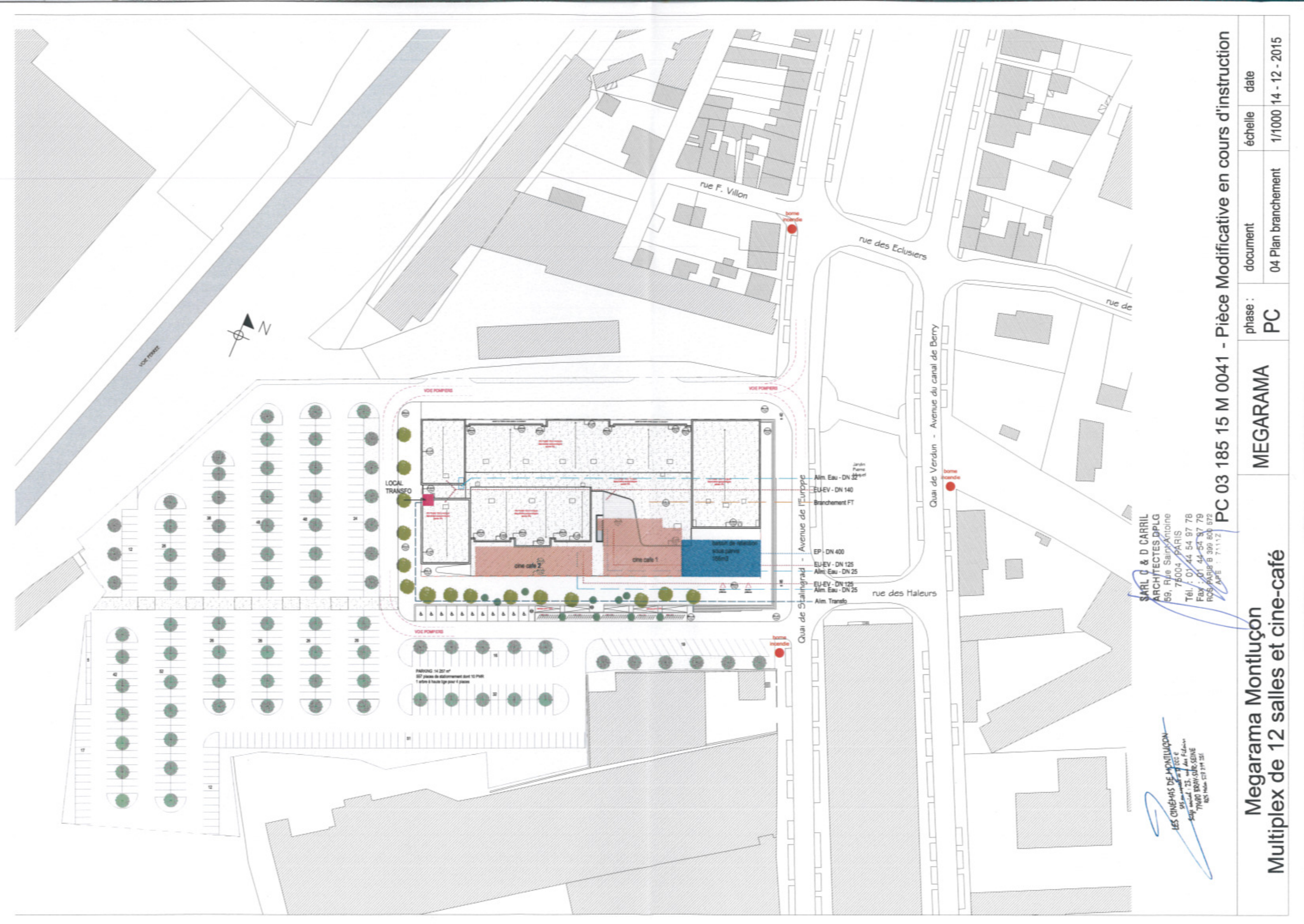


Vue 3 : depuis angle ouest au fond du terrain - 10.12.2015



Vue 4 : depuis avenue de l'Europe vers la future voie pompiers - 10.12.2015





PC 03 185 15 M 0041 - Pièce Modificative en cours d'instruction

Megarama Montluçon Multiplex de 12 salles et cine-café

MEGARAMA

phase :
PC

document
04 Plan branchement

échelle
1/1000

date
14 - 12 - 2015